

**JOURNEES NATIONALES D'ETUDES DE L'ANEL  
aux SABLES D'OLONNE (Vendée)  
du MERCREDI 19 OCTOBRE au DIMANCHE 23 OCTOBRE 2011**

**BULLETIN DE RESERVATION HOTELIERE  
à retourner à l'ANEL avant le Lundi 19 Septembre 2011**

NOM : ..... Prénom : .....  
 Fonction / Titre : .....  
 Commune / Organisme : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 Téléphone bureau : ..... E-mail : .....  
 Portable : ..... Fax : .....

**Attention, l'ANEL a réservé des chambres à un tarif négocié.  
Merci de passer par l'ANEL pour vos réservations.**

souhaite effectuer une réservation hôtelière pour les nuits de :

Mercredi 19  Jeudi 20  Vendredi 21  Samedi 22 Octobre  ; en Single  Double  Twin

Nombre de nuitées ... Nombre de personnes ... Catégorie : 2 \*\*  ; 3 \*\*\*

Transport : S N C F  AVION  VOITURE

Arrivée le : ..... Octobre 2011, vers ..... h - Départ le : ..... Octobre 2011 vers ..... h

TARIFS en € par nuitée et petit-déjeuner inclus	Hôtel *** <i>20 min à pied ou parking</i>	Hôtel *** <i>25 min à pied ou parking</i>	Hôtel ** <i>Centre ville Centre Congrès</i>	Hôtel ** <i>Centre ville port</i>	Hôtel ** <i>Maison d'hôtes</i>	Hôtel *** <i>Appartements de 2 ou 3 pers.</i>
Single / nuit	72,00 € ttc	85,00 € ttc	65,00 € ttc	60,00 € ttc	54,00 € ttc	50,00 € ttc
Double / nuit	82,00 € ttc	95,00 € ttc	75,00 € ttc	65,00 € ttc	65,00 € ttc	Par personne
<b>Service de navettes assuré entre les hôtels et le Centre des Congrès les ATLANTES Parkings payants en ville et au Centre des Congrès</b>						

**Un chèque de caution d'un montant de 70 €, libellé à l'ordre de l'ANEL, devra être joint au bulletin de réservation hôtelière. Ce chèque sera restitué par l'ANEL, sous huitaine, à l'issue de la manifestation.**

Les coordonnées de l'hôtel vous seront communiquées, dès réception de vos arrhes, par le Secrétariat de l'ANEL qui gère la répartition des chambres retenues.

**Le règlement des nuitées devra s'effectuer directement, par vos soins, à la réception de l'hôtel.**

**Après le Lundi 19 Septembre 2011, nous ne pourrons honorer votre demande qu'en fonction des disponibilités hôtelières.**

**Nota : en cas d'annulation faite après le 14/10/2011, toute chambre retenue sera facturée, si la chambre n'a pu être réattribuée et nous serons dans l'obligation de garder votre chèque de caution pour dédommager l'hôtelier.**

Date et signature :

Cachet de la commune ou organisme